LA MASSE

La masse de la Colombie-Britannique

Les masses parlementaires symbolisent maintenant l'autorité de l'Assemblée législative. En 1279, le roi Edward 1er forma une garde du corps composée de vingt sergents d'armes. Ces hommes protégeaient le roi et portaient une masse d'armes élaborée, qui leur servait à la fois d'arme et d'insigne d'office et d'autorité, en arborant l'insigne royal. À cette époque où bien des gens ne savaient pas lire, le sergent d'armes pouvait procéder à des arrestations en montrant l'insigne royal figurant sur sa masse. En 1415, après des demandes répétées de la Chambre des communes, le roi Charles 1er a nommé Nicholas Maudit sergent d'armes de la Chambre des communes. Au 17e siècle, la masse était devenue principalement un objet cérémonial. Cette pièce menaçante est alors remplacée par un orbe ou une coupe avec ornements.

La première masse (à gauche) et la deuxième masse (à droite) de l'Assemblée législative

De nos jours, la masse est sous la garde du sergent d'armes. Chaque jour, à l'ouverture et à la fermeture de la séance, ce dernier doit la porter en tête du cortège du président. La masse doit être présente sur la table des greffiers pour que l'Assemblée législative puisse délibérer.

Trois masses se sont succédé depuis que la Colombie-Britannique est devenue une province du Canada en 1871. La première, utilisée de 1872 à 1897, était l'œuvre de M. C. Bunting et faite de bois sculpté recouvert de feuilles d'or et ornée d'une couronne et d'une croix grecque. La deuxième masse, faite de laiton, a servi pour la première fois le 10 février 1898, lors de l'inauguration des édifices actuels du Parlement. Elle était l'œuvre des frères Winslow, de Chicago.

La troisième et actuelle masse de l'Assemblée législative a été adoptée le 16 février 1954. Fabriquée à la main par Jefferies & Company, orfèvres de Victoria en Colombie-Britannique, elle est faite d'argent recouvert d'or 24 carats et pèse environ 5 kg (11 livres). Elle est de style traditionnel - une longue tige coiffée d'une coupe profonde surmontée d'une reproduction de la couronne de saint Édouard et du monogramme royal. La coupe porte les armoiries du Canada et de la Colombie-Britannique et quatre scènes en relief représentant les industries de la foresterie, de la pêche, de l'agriculture et de l'exploitation minière de la province. Ces scènes sont semblables à celles qui sont représentées sur les murales peintes de la Haute-Rotonde des édifices du Parlement.

Quand l'Assemblée législative siège, le sergent d'armes ou un adjoint est toujours présent dans la Chambre et agit suivant les instructions du Président en cas de désordre dans la Chambre, les antichambres et les couloirs, ou les tribunes du public. Sous l'autorité de l'Assemblée législative, le sergent d'armes peut appréhender toute personne qui perturbe les affaires de l'Assemblée législative.